

Bureau du 25 février 2002

Décision n° B-2002-0420

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées 46, rue du Rhône et appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 46, rue du Rhône**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La station-relais de pompage située 46, rue du Rhône a été construite par la Communauté urbaine en partie sur le terrain propriété du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 46, rue du Rhône et cadastré sous les numéros BY 43 pour 39 mètres carrés et BY 44 pour 11 mètres carrés.

Il y a donc lieu de régulariser cette situation de fait et d'acquérir les 50 mètres carrés de ces deux parcelles au prix de 19 056,13 €, conforme à l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis destiné à régulariser cette affaire.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de cette opération ainsi que les frais d'actes notariés, estimés à 1 036,65 €, seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - budget annexe de l'eau - exercice 2002 - compte 211 100 - fonction 1 111 - opération 0137.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,